

études soient considérablement avancées, je crois qu'une solution hâtive ôterait à cette œuvre son caractère de stabilité, et mon gouvernement se bornera, durant cette session, à suggérer certains amendements pour l'accélération de la procédure et simplification des appels.

Il vous sera présenté un projet de loi sur l'organisation du jury dans les causes criminelles, de manière à relever le niveau de cette institution et à diminuer les dépenses qu'elle entraîne.

Les délibérations du congrès forestier tenu à Montréal, en septembre dernier, ont eu pour effet d'attirer, d'une façon bien marquée, l'attention publique sur l'important sujet de la conservation de nos forêts et du reboisement. Mon gouvernement étudie quel est le mode le plus efficace pour atteindre un tel résultat, et il vous sera soumis un projet de législation pour limiter la destruction de nos bois et forêts sans diminuer le revenu public.

Nos ressources minières se développent rapidement, et c'est l'intention de mon gouvernement d'encourager et de stimuler l'initiative privée en mettant à la disposition du public les informations les plus complètes sur l'existence des gisements et la nature de ces mines qui renforcent d'immenses richesses inexploitées, et en faisant en sorte que les explorations entraînent, pour les particuliers, le moins de dépenses possible.

Les capitalistes étrangers s'intéressent de plus en plus aux ressources de la Province de Québec, et spécialement à nos phosphates de la vallée de l'Ottawa. Dans le but d'établir plus sûrement la qualité et la quantité de ces produits, mon gouvernement fait actuellement un examen sérieux de ces terrains. Son concours le plus complet sera toujours accordé aux compagnies étrangères ou locales actuellement établies ou en voie de formation, et elles, de leur côté, nous aideront de leurs connaissances spéciales et de leur expérience dans les diverses branches de l'industrie.

Mon gouvernement a lieu d'espérer que ces entreprises nouvelles donneront un grand élan à l'agriculture et à la colonisation. Il s'est déjà occupé de mieux organiser l'encouragement dû à ces deux grandes sources de la prospérité publique, et il vous fera connaître les nouvelles dispositions qu'il a prises pour que le domaine public soit ouvert plus facilement à l'activité du colon.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour la dernière année fiscale et l'estimation de la dépense pour le prochain exercice financier vous seront soumis. Vous serez heureux de voir, par ces derniers comptes publics, que, grâce à l'acquiescement par la cité de Montréal, de sa dette envers le Fonds d'emprunt municipal, les opérations de cette dernière année fiscale indiquent un surplus considérable. Le Commissaire chargé du règlement du Fonds d'emprunt municipal s'occupe activement de l'affaire, et mon gouvernement a lieu d'espérer que la recette de cette source pour l'année courante dépassera le montant de l'estimation.

La préparation du prochain exercice financier a été basée sur la plus grande somme d'économie que puisse admettre l'efficacité du service public. Mon gouvernement fera tous les efforts possibles pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses imputables au Revenu Consolidé, en administrant avec soin les revenus de la Province et en surveillant les dépenses avec rigueur. Dans ce but, il vous sera soumis un projet de loi définissant la position et les attributs de l'auditeur Provincial de telle manière que le peuple, par ses représentants, puisse contrôler les dépenses d'une manière absolue.

Il vous sera soumis aussi un projet de loi pour faciliter le remboursement des argentés dus à la Province pour la garde des prisonniers et des aliénés, ainsi que des sommes dues au Fonds de Bâtisses et de Juges.

Durant la vacance, le travail du règlement des comptes entre les Provinces d'Ontario et Québec et la Puissance a fait du progrès. Les états sont maintenant à se préparer sur la base adoptée durant ces négociations, et il y a lieu de croire que vous serez bientôt informés que ces comptes ont été réglés d'une manière satisfaisante.

Il serait désirable que l'ajustement définitif du Fonds des Ecoles élémentaires marchât de pair avec ces règlements de comptes et il se poursuit d'actives négociations entre le gouvernement de la Province d'Ontario et mon gouvernement à ce sujet. Il vous sera présenté un projet de loi pour autoriser ces arrangements.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Le système de pension qui met le gouvernement en mesure de pourvoir d'une manière juste à l'existence des officiers et employés du service public, âgés ou malades, a en de si bons résultats pour l'efficacité du service public, que mon gouvernement croit devoir l'étendre au service civil extérieur. Il vous sera présenté un projet de loi pour accorder des pensions à certains officiers de l'administration de la justice et autres.

J'ai autorisé la nomination d'une commission chargée de faire une enquête générale et complète sur l'organisation de tous les départements publics. Je suis convaincu que les travaux de cette commission qui vous seront soumis probablement dans le cours de la session, auront pour résultat de diminuer les dépenses et d'augmenter l'efficacité du service.

De récentes décisions judiciaires définissant mieux les attributions des Législatives locales dans la Confédération Canadienne ont, en ajoutant aux pouvoirs de la Province de Québec, ajouté également à ses devoirs et à ses responsabilités, ou modifié sa position.

En conséquence de vœux exprimés par le plus haut tribunal d'appel de l'Empire Britannique en rendant jugement au sujet de l'Acte du Parlement de la Puissance, établissant des dispositions pour la réglementation de la vente des liqueurs enivrantes (The Canada Temperance Act, 1878), mon gouvernement s'occupe sérieusement des modifications à faire à la législation actuelle.

Le tribunal du Conseil Privé de Sa Majesté a reconnu aux Législatives provinciales le droit de réglementer l'émission des polices d'assurance et de légiférer sur les compagnies faisant des affaires d'assurance. En conséquence, mon gouvernement vous soumettra un projet de loi qui, tout en traitant ces compagnies avec justice, protégera plus efficacement le public.

La Cour Suprême du Canada ayant affirmé le droit des Provinces sur les pêcheries dans les eaux intérieures du Canada, mon gouvernement s'est occupé de cette importante accession de pouvoirs qui lui donne la propriété de la pêche dans les rivières de la Province de Québec, et il vous sera présenté un projet de loi tendant à organiser cette nouvelle source de revenus.

Il existe des dispositions législatives dans le Royaume-Uni, dans la Puissance et dans la plupart des Provinces de la Confédération Canadienne, pour permettre aux sujets de Sa Majesté de faire régler judiciairement leurs réclamations contre le gouvernement au moyen de la pétition de droit: mon gouvernement a cru qu'aucune raison n'existait pour ne pas assujétir le gouvernement de cette Province aux mêmes obligations. Un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

En vous annonçant des projets sérieux d'économie et en cherchant à multiplier les sources de revenu, mon gouvernement n'a pas l'intention d'arrêter l'élan donné aux entreprises de toutes sortes dans la Province de Québec. Il désire plutôt reporter sur nos ressources intimes et surtout sur la colonisation et les écoles primaires qui recevront une augmentation de subsides, une partie des efforts qui depuis dix années avaient été concentrés sur les entreprises de chemin de fer.

Je suis heureux de vous exprimer la conviction que le besoin de nos finances n'est pas la seule cause de ces réformes, qui ont plutôt pour but de tirer le meilleur parti possible de nos sacrifices, de faire marcher de front tous les développements que la Province peut comporter, et de répartir d'une manière intelligente et équitable parmi les différentes sphères de la société, le bénéfice du patronage et de l'encouragement public. Je ne doute pas que vous ne poursuiviez dans cet esprit les travaux de la session.

La réponse au discours du Trône que nous publions ici a été proposée par le député du comté de Laval M. Leblanc, secondée par M. Carbray, député de Québec Ouest. L'adresse a été adoptée après deux Séances de délibérations.

M. Leblanc a été applaudi, lorsqu'en parlant de colonisation, il a raconté ce que le Révd M. Hebert, curé de Kamouraska, a fait pour le développement du lac St Jean, ce que fait tous les jours pour le Nord le Révd M. Labello curé de St Jérôme. Il a fait remarquer qu'il faut l'enthousiasme et le patriotisme